

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1966)**

Heft 64

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 64 public

Blason des hommes d'Etat et d'un gouvernement ou le triomphe de la droite

Le vieillissement serait désespérant et sans beauté s'il ne traduisait qu'une lente dégradation. Mais une vie, dans son corps et son passé vécu, n'est pas marquée seulement par la dégénérescence cellulaire. On repère aussi les coups reçus, les échecs mal cicatrisés et les glorieuses coutures. Il y a les rides, mais aussi les balafres. Blason d'un corps.

Le blason d'un corps, avant qu'Etienne ne donne ce sens nouveau au mot, était un genre littéraire conventionnel. Sous ce titre les poètes décrivaient amoureusement et exhaustivement les attributs de leur belle. Le portrait était à l'eau de rose, comme le teint de la fille; blonds les cheveux et ronds les tétons. Blason d'un corps.

La politique connaît aussi ses fades blasons dans le style d'autrefois. Ce genre fait florès en ce mois de décembre, à l'eau de rose de Noël. Qu'un magistrat s'éloigne ou s'avance sur le devant de la scène, vite on tire son portrait: il avait ou il aura le front haut, le pied ferme, le nez sensible, la mâchoire forte, la démarche droite et le menton rond.

Quand on récapitule les mérites d'un magistrat qui se retire, comme ceux du Conseiller fédéral Chaudet, c'est conforme à un usage très naturel. Mais pourquoi ces blasons mièvres? La presse vaudoise en a fourni d'extraordinaires exemples, des morceaux d'anthologie. On efface les cicatrices, les erreurs, l'importance des échecs. On retouche. D'un magistrat marqué par la lutte et humainement respectable, on ne fait plus qu'un ancien surhomme et un magistrat vieilli. Blason conventionnel; on préfère la ride à la balafre.

Or il est une qualité, une touche — le sens du gouvernement — à laquelle le portraitiste de tout magistrat ne renonce jamais. Donc la qualité d'homme d'Etat est aux politiciens ce que la fossette est aux mignonnettes.

Mais il faudra que les journalistes, nos gentils confrères, nous expliquent un jour comment ils peuvent tout au long de la semaine quotidienne déplorer que nous n'ayons pas de politique gouvernementale, et faire surgir, pour le dimanche des congés et des candidatures, des hommes d'Etat en veux-tu en voilà. A la mesure des épithètes nous devrions être sur-gouvernés.

Mais qui gouverne de fait et qui gouverne de façade?

La droite au pouvoir

La droite ultra aujourd'hui gouverne la Suisse par une situation de fait. La démonstration se résume ainsi. La Confédération placée devant des tâches essentielles a besoin d'argent: elle doit poursuivre l'équipement du pays et développer sa politique sociale. Pour trouver ces recettes, la droite molle et à moitié raisonnable présente des mesures mal étudiées, peu équilibrées, et surtout les fait connaître avec une étonnante maladresse psychologique (voir l'impôt sur les livres et les médicaments). Un climat de renchérissement est créé. Dans ces conditions-là, il est évident pour tout observateur que jamais les augmentations d'impôts qui seront demandées au peuple en 1967 ne passeront la rampe; on ne voit vraiment pas dans la conjoncture actuelle comment la gauche pourrait les soutenir. Les ressources supplémentaires seront donc, selon toute vraisemblance, refusées à la Confédération. Alors triomphera la droite dure, déraisonnable et réactionnaire. Quelques-uns de ses mentors se frottent les mains. Il était toujours si impopulaire d'avoir à combattre de front la politique sociale; il était si désagréable de passer pour ceux qui refusaient d'améliorer l'ordinaire des vieillards. Désormais, cette politique sera imposée

par la force des choses et la volonté populaire. La Confédération n'aura pas le sou et ne pourra pas faire de miracles.

Triomphe de la droite.

Quel gouvernement?

Ce triomphe-là ne peut être que funeste, car ce n'est pas seulement à la politique sociale que les restrictions porteront atteinte, mais à l'équipement même du pays. Ainsi pour trouver un équilibre budgétaire en 1967, l'exécution des grands travaux d'extension de l'Ecole polytechnique fédérale a été retardée et étalée sur une plus longue période. L'aide aux Universités cantonales subira le même sort. On ne voit pas, dans ce climat d'économie, comment la Confédération pourrait prendre en charge l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, pour en faire une E.P.F. romande. Or le Canton de Vaud à lui seul ne pourra pas assurer le développement de cette école. Il serait facile de multiplier les exemples de ces préjudices qui seront non seulement sociaux, mais encore économiques. Dans le numéro de novembre de la « Revue syndicale suisse », M. Jucker en donne une excellente énumération.

Il importe donc de trouver de nouvelles ressources et pour la Confédération et pour les Cantons.

Dans notre dernier numéro nous avons développé les principaux points d'une réforme fiscale possible; nous l'avons fait longuement au point de déséquilibrer notre numéro. Que les lecteurs que ne passionne pas cette question nous pardonnent! Si nous y attachons tant d'importance, quand la lumière d'un ciel d'hiver est si belle, ce n'est pas par vice mais par un sentiment, excusez le mot, quasi patriotique. Il faut dans la mesure de ses forces préparer les réformes indispensables. Or, un très bon connaisseur et de la politique suisse et des problèmes financiers nous a dit:

Vos trois propositions sont réalistes. Si une réforme fiscale profonde est entreprise, elle ira dans ce sens. Mais qui peut prendre l'engagement d'orienter dans cette direction les études et de défendre un tel projet?

— Une majorité politique.

— Qui seront les porte-parole de cette majorité?

— Les responsables, en titre ou en fait, des partis concernés.

— Illusion, ignorance de la réalité suisse! Il n'y a pas, notamment dans le parti radical suisse, d'interlocuteurs valables, qui soient les répondants du parti ou même du groupe parlementaire. Il n'existe que vingt-cinq partis cantonaux qui subissent diverses pressions et obéissent à des mots d'ordre différents.

On comprend que, si telle est la situation, on ne puisse parler de programme minimum. Mais c'est pourtant le parti radical suisse qui a lancé le premier cette idée. C'est lui qui aime célébrer les mérites d'une politique gouvernementale, qui se prétend agissant et pragmatique.

Où sont donc ces hommes d'Etat blasonnés qu'on multiplie sous nos pas? Et s'il y a des hommes de gouvernement, où s'engagent-ils, quelle est la politique gouvernementale?

Nous sommes en Suisse dans la situation où des mesures peuvent être jugées justes, souhaitables, réalistes, mais où il est non réaliste de croire que ces réformes-là pourraient être discutées, négociées afin d'engager la responsabilité de ceux qui nous dirigent. Plus nous avons d'hommes d'Etat, moins nous sommes gouvernés.

Bi-mensuel romand
N° 64 15 décembre 1966 Quatrième année

Rédacteur responsable: André Gavillet

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré:

Jean-Claude Favez

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Henri Galland

Jacques Morier-Genoud

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 65 sortira de presse le jeudi 12 janvier 1967